



GUIDE D'IDENTIFICATION DES ÉCREVISSES

en France métropolitaine

Avec le soutien financier de :



En 2011, lorsque les quatre Fédérations lorraines pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont édité le guide d'authentification des écrevisses en France métropolitaine, nous avons conscience de répondre à une demande mais n'avions pas pris la mesure de l'attente d'un document pratique et simple.

À la suite de l'évolution des textes réglementaires, de l'arrivée de nouvelles espèces, il devenait nécessaire d'actualiser ce guide et c'est naturellement que l'Union des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Rhin-Meuse (UBRM) a pris le relais des fédérations lorraines.

Avec l'aide de partenaires fidèles et des fédérations, une nouvelle édition complétée de nouvelles espèces, illustrée par des dessins plutôt que par des photographies a ainsi été imaginée, réalisée puis imprimée. Au-delà d'une plus-value esthétique certaine, ce choix a permis d'optimiser la description de chaque espèce et faciliter ainsi leur détermination.

Si s'équiper du présent guide est indispensable afin d'étudier la faune astacicole, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que toute intervention dans un cours d'eau peut avoir des conséquences significatives sur les écrevisses, en particulier sur les espèces autochtones ; perturbation de l'habitat, introduction de nouvelles espèces, transmission de maladies. Dans tous les cas, ces interventions doivent, en conséquence, être soigneusement planifiées et gérées pour minimiser leurs impacts négatifs sur les écrevisses et d'autres espèces aquatiques.

Michel BALAY
Président de l'UBRM

LES BONNES PRATIQUES

Bonnes pratiques pour la prospection des écrevisses autochtones

Les écrevisses autochtones sont des espèces particulièrement sensibles aux perturbations environnementales et aux agents pathogènes. Toute manipulation inappropriée peut fragiliser les populations locales. Les opérations de prospection doivent être conduites par des personnes formées et autorisées par arrêté préfectoral, maîtrisant les protocoles de biosécurité et la réglementation en vigueur. Cette précaution garantit la fiabilité des données collectées tout en limitant les impacts sur les écosystèmes.

Risques de transmission et justification des mesures sanitaires

Les pathologies affectant les écrevisses peuvent être véhiculées par l'Homme, notamment via le matériel utilisé lors des prospections. Afin d'éviter la propagation d'agents infectieux, il est essentiel d'appliquer des mesures de désinfection strictes entre chaque site.

Avant toute nouvelle prospection, le matériel (bottes, épuisettes, nasses, seaux, etc.) doit être désinfecté à l'aide d'un produit à action bactéricide à large spectre, fongicide et virucide. L'application s'effectue soit par aspersion, soit par bain de trempage, en suivant rigoureusement les dilutions et temps de contact recommandés par le fabricant.

Une fois désinfecté, le matériel doit être totalement sec avant tout contact avec un nouveau milieu. Cette étape prévient la diffusion résiduelle du désinfectant dans l'environnement. L'exposition aux rayons ultraviolets (UV) peut être utilisée comme méthode complémentaire pour éliminer les agents pathogènes persistants.

Organisation et logistique de terrain

Lorsqu'une prospection couvre plusieurs sites au cours d'une même nuit, il est recommandé d'utiliser deux jeux de bottes désinfectés et séchés en alternance. À la fin des opérations, le matériel doit être stocké dans un bac de rétention, afin d'éviter toute fuite de résidus ou contamination croisée.

QUE FAIRE SUITE À LA DÉCOUVERTE D'UNE ÉCREVISSE ?

Il s'agit d'une écrevisse

autochtone

à pattes grêles

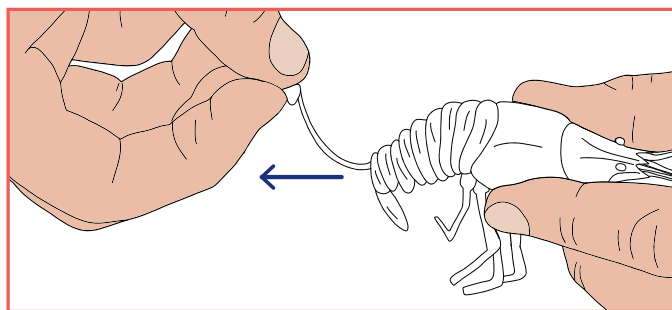
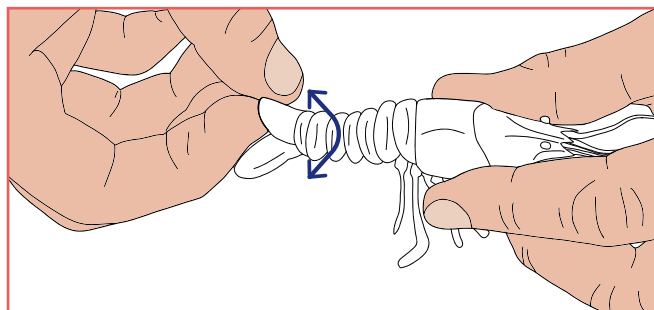
- Prendre quelques photos et signaler votre découverte à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de votre département.
- Éviter de marcher dans le cours d'eau pour ne pas créer de perturbation ou disséminer involontairement des parasites.
- La pêche des écrevisses autochtones et de l'écrevisse à pattes grêles peut être autorisée dans certains départements sur une période de dix jours, se renseigner auprès de la Fédération de pêche concernée. Il est cependant conseillé, au vu de leur état de conservation, de privilégier la pêche et la consommation d'espèces exotiques.

Écrevisse à pattes rouges	12
Écrevisse à pattes blanches	14
Écrevisse des torrents.....	16
Écrevisse à pattes grêles*	18

Il s'agit d'une écrevisse

exotique

- Vous ne pouvez pas la transporter vivante, ni l'introduire dans le milieu naturel, que ce soit un cours d'eau ou un plan d'eau.
- Vous pouvez prendre une photo et signaler votre découverte à la Fédération de pêche de votre département.
- La pêche des écrevisses exotiques est autorisée toute l'année en deuxième catégorie piscicole, et pendant l'ouverture des cours d'eau de première catégorie. Il est conseillé de les « châtrer » avant de les consommer, c'est-à-dire d'enlever l'intestin relié au telson, le segment central du bout de la queue (voir schéma ci-dessous). Cette opération entraîne la mort de l'animal et permet ensuite de le transporter.

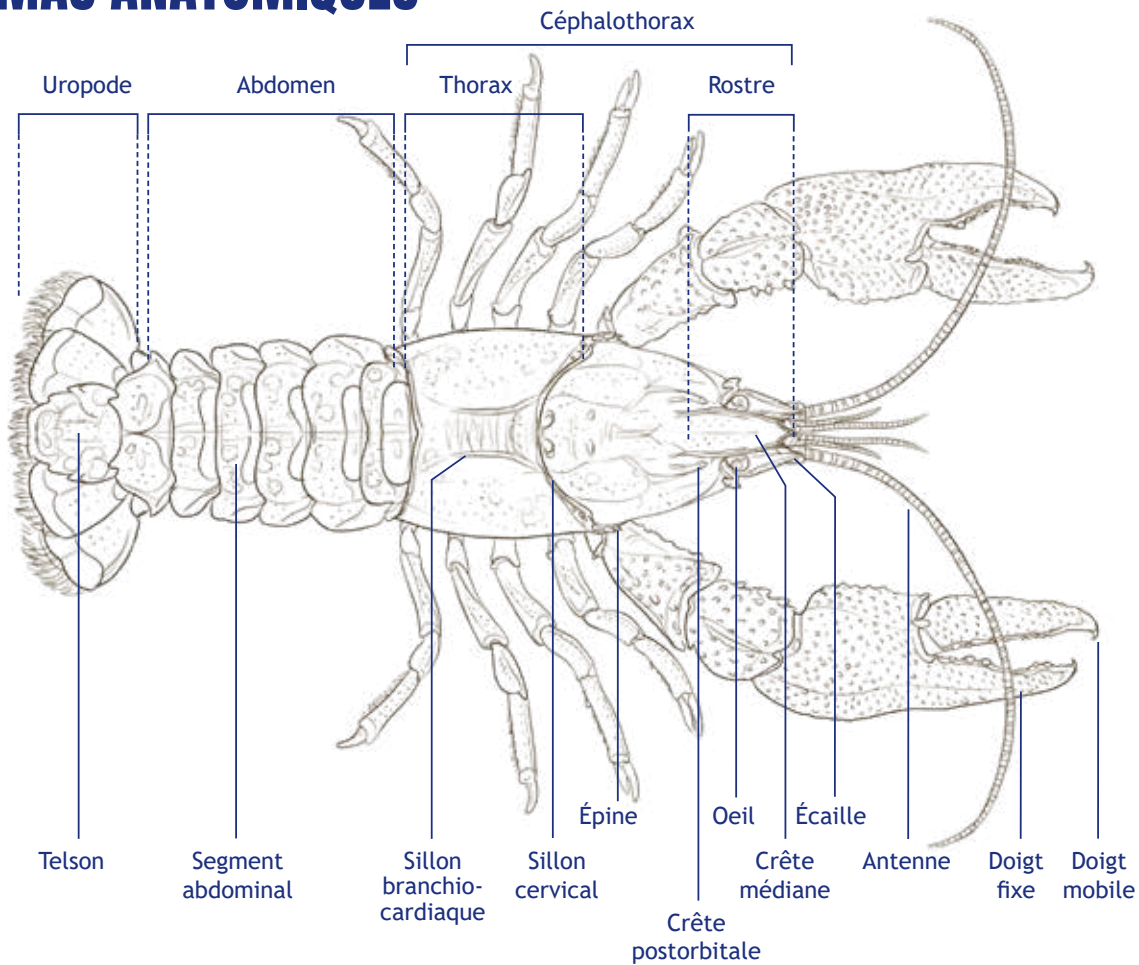


Écrevisse du Pacifique	20
Écrevisse calicot	22
Écrevisse juvénile	24
Écrevisse américaine.....	26
Écrevisse à taches rouges	28

Écrevisse à pinces bleues	30
Écrevisse de Louisiane	32
Écrevisse marbrée	34
Écrevisse de la rivière Blanche	36
Écrevisse de Murray	38

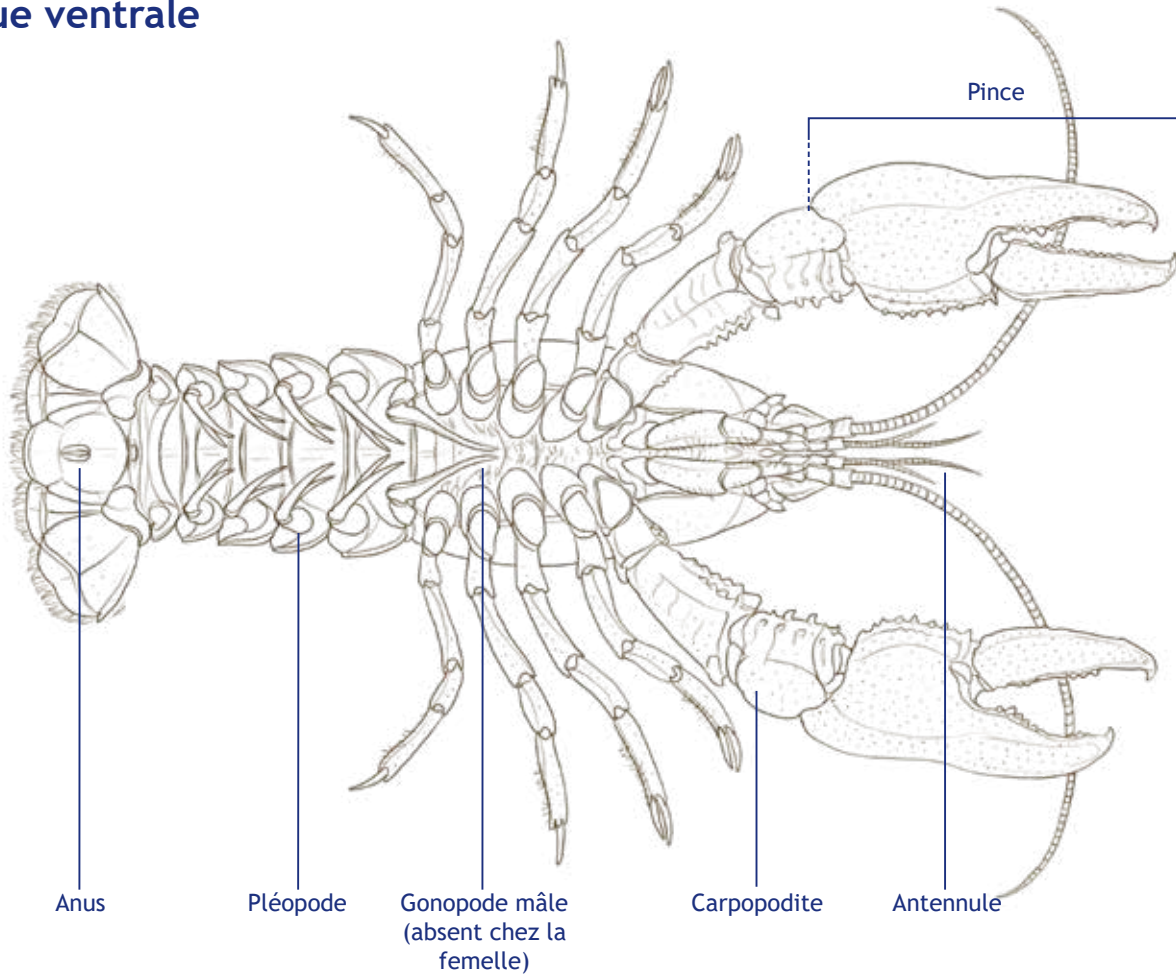
SCHÉMAS ANATOMIQUES

Vue dorsale



Vue ventrale

7



CLÉ D'IDENTIFICATION SIMPLIFIÉE (adultes)

Carpopodite



1

Présence d'un ergot pointu sur le carpopodite

Oui > 2

Non > 10

2

Un tapis de soie est visible sur les deux segments avant la pince

Oui > *Écrevisse de Murray* > p.38

Non > 3

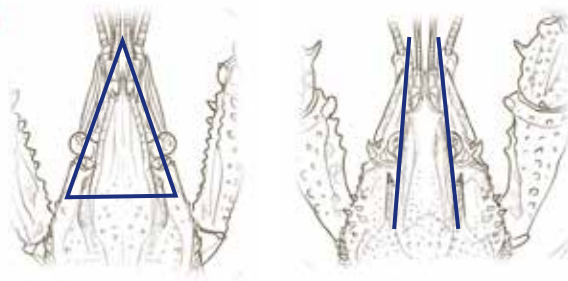


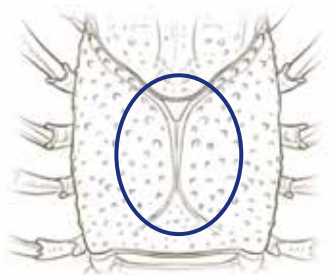
3

Les bords du rostre sont lisses et nettement convergeants, formant un triangle

Oui > 4

Non > 6





4 Les sillons dorsaux se touchent et des tubercules rouges sont visibles sur les pinces

Oui > *Écrevisse de Louisiane* > p.32

Non > **5**



5 Marbrures foncées sur le céphalothorax, les pinces sont petites avec une ligne de tubercules sur l'intérieur des doigts

Oui > *Écrevisse marbrée* > p.34

Non > *Écrevisse de la rivière Blanche* > p.36



6 Des épines sont observables de chaque côté du sillon cervical, notamment sur la "joue" de l'écrevisse

Oui > *Écrevisse américaine* > p.26

Non > **7**

CLÉ D'IDENTIFICATION SIMPLIFIÉE



7 Des touffes de poils sont présentes à la commissure des pinces

Oui > **8**

Non > **9**

8 Le doigt mobile a une encoche distincte

Oui > *Écrevisse calicot* > p.22

Non > *Écrevisse à pinces bleues* > p.30



9 Une tache rouille est visible sur le céphalothorax et les pinces sont lisses

Oui > *Écrevisse à taches rouges* > p.28

Non > *Écrevisse juvénile* > p.24



10 Le sillon cervical est lisse, sans épines

Oui > **11**

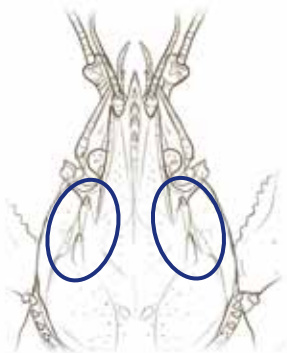
Non > **12**



11 Une tache blanche ou bleutée est visible à la commissure des pinces

Oui ➤ *Écrevisse du Pacifique* ➤ p.20

Non ➤ *Écrevisse des torrents* ➤ p.16



12 L'écrevisse a deux paires de crêtes postorbitales

Oui ➤ **13**

Non ➤ *Écrevisse à pattes blanches* ➤ p.14



13 La face inférieure des pinces est rouge

Oui ➤ *Écrevisse à pattes rouges* ➤ p.12

Non ➤ *Écrevisse à pattes grêles* ➤ p.18

Écrevisse à pattes rouges

Astacus astacus (Linnaeus, 1758)

~ Écrevisse pieds rouges, Écrevisse noble

Famille Astacidae

Origine Europe Centrale, limite de répartition naturelle :
quart Nord-Est de la France

Taille maximale 180 mm

Longévité 11 à 15 ans

Croissance Lente

Habitat Rivières et plans d'eau de bonne qualité, riches en oxygène



STATUT ET RÉGLEMENTATION

- Espèce «**en danger**» au niveau national selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

EN

- Annexe III de la convention de Berne et Annexe V de la directive habitat Faune Flore
- Son habitat est protégé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983, article 1



OBSERVATIONS

- Sensible à la peste de l'écrevisse
- Régression généralisée en Europe
- Risque de confusion avec *Pacifastacus leniusculus*



REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 2 à 4 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 100 à 150



Critères d'identification

1

deux crêtes postorbitales

2

crête médiane du rostre denticulée

3

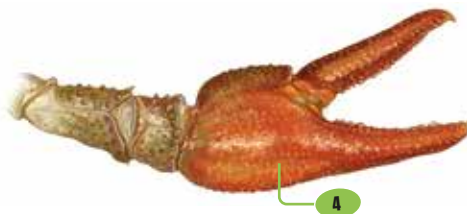
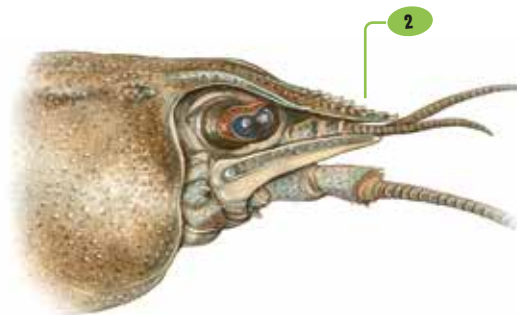
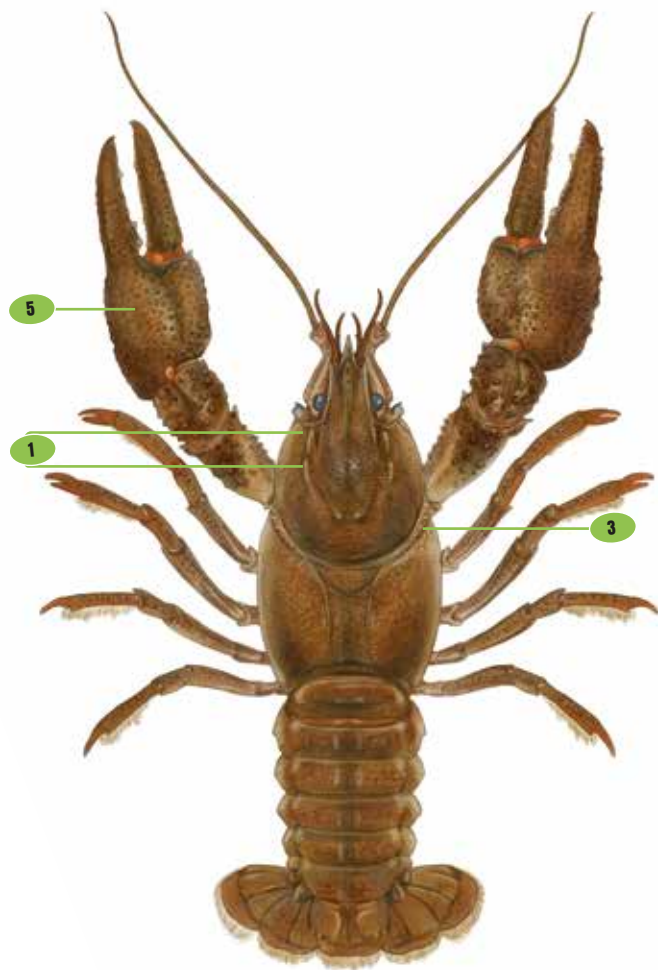
épines derrière le sillon cervical

4

face interne des pinces rouges

5

pinces massives et rugueuses



Écrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)

~ Écrevisse pieds blancs

Famille Astacidae

Origine Espèce occidentale la plus répandue en France

Taille maximale 120 mm

Longévité 8 à 10 ans

Croissance Lente

Habitat Ruisseaux aux eaux fraîches d'excellente qualité, riches en oxygène



STATUT ET RÉGLEMENTATION

- Espèce **«vulnérable»** au niveau national selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



- Annexe III de la convention de Berne et Annexes II et V de la directive habitat Faune Flore
- Son habitat est protégé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983, article 1



OBSERVATIONS

- Sensible à la peste de l'écrevisse
- Régression généralisée
- Risque de confusion avec *Austropotamobius torrentium*



REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 3 à 4 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 40 à 200



Critères d'identification

1

une seule crête postorbitale

2

rostre triangulaire

3

bord inférieur de l'écaille lisse

4

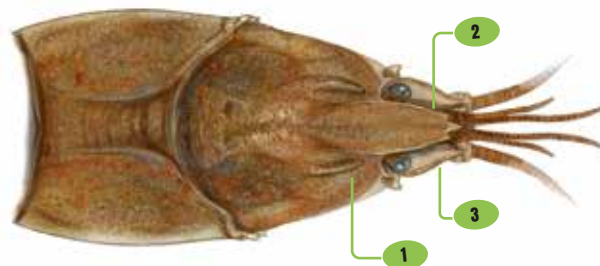
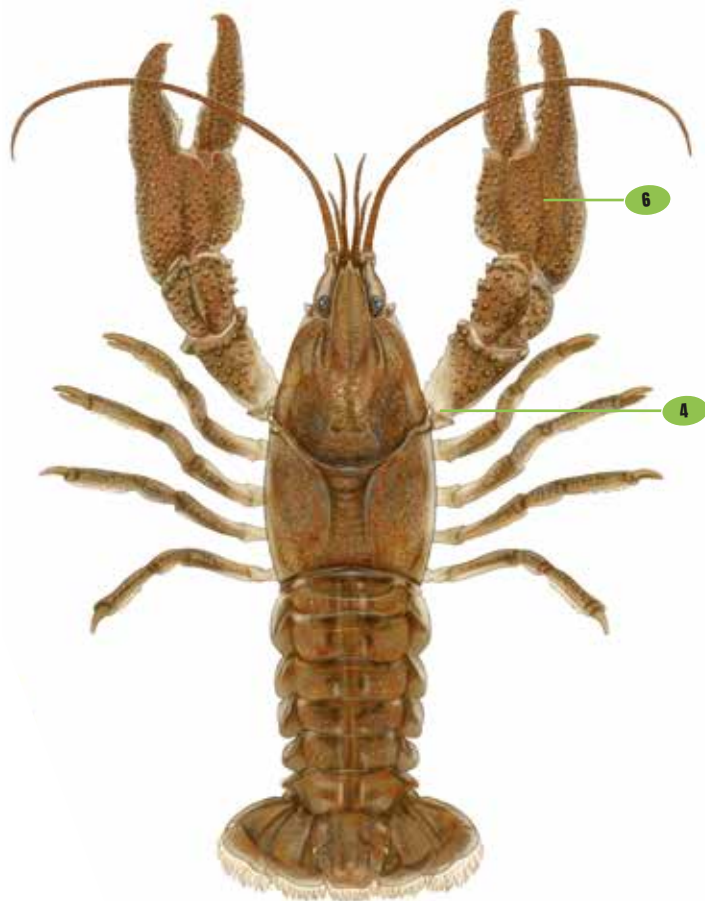
quelques épines sur les flancs en
arrière du sillon cervical

5

face interne des pinces blanches

6

pinces rugueuses



Écrevisse des torrents

Austropotamobius torrentium (Schrank, 1803)

Famille Astacidae

Origine Europe Centrale, limite occidentale de répartition naturelle : Est de la France.

Taille maximale 100 mm

Longévité 10 à 12 ans

Croissance Lente

Habitat Ruisseaux aux eaux fraîches d'excellente qualité, riches en oxygène



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce **« en danger critique »** au niveau national selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



- Annexe III de la convention de Berne et Annexes II et V de la directive habitat Faune Flore
- Son habitat est protégé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983, article 1



OBSERVATIONS

- Sensible à la peste de l'écrevisse
- Régression généralisée en Europe
- Très rare en France, recensée dans les départements de Moselle, Bas-Rhin et Haute-Savoie
- Risque de confusion avec *Austropotamobius pallipes*

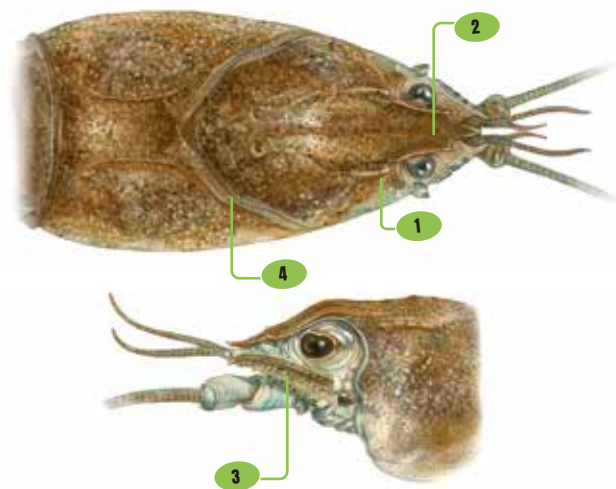


REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 3 à 4 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 60 à 120

Critères d'identification

- 1 une seule crête postorbitale
- 2 rostre triangulaire
- 3 écaille denticulée
- 4 absence d'épine derrière le sillon cervical



Écrevisse à pattes grêles*

Pontastacus leptodactylus (Eschscholtz, 1823)

~ Écrevisse turque, érisée, galicienne ou du Danube



* Considérée acclimatée et soumise à la réglementation pêche

Famille

Astacidae

Origine

Europe Centrale, introduite en France dans les années 1960

Taille maximale

180 mm

Longévité

5 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Plans d'eau et rivières calmes



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• **Espèce introduite** mais acclimatée, considérée comme faisant partie de la faune française. (arrêté ministériel du 17 décembre 1985).



REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 2 à 3 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 200 à 500



OBSERVATIONS

- Sensible à la peste de l'écrevisse
- Présente dans une large gamme d'habitat, supporte des températures élevées et des faibles taux d'oxygène.
- Ses populations peuvent atteindre de fortes densités dans certaines conditions

Critères d'identification

1

deux crêtes postorbitales

2

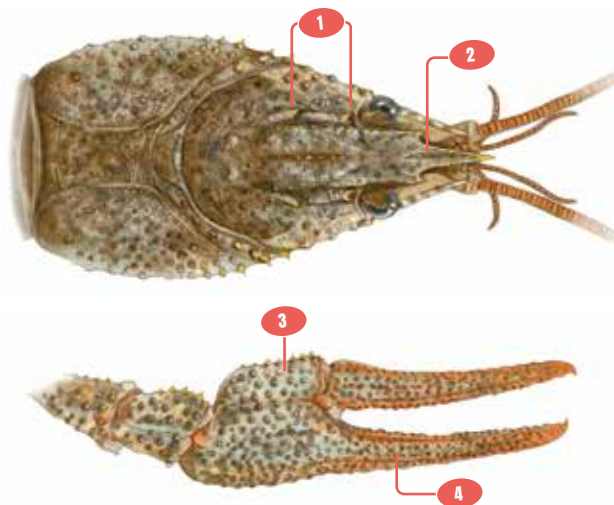
crête médiane du rostre denticulée

3

épines sur les flancs et les pinces

4

pinces effilées et doigts grêles



Écrevisse du Pacifique

Pacifastacus leniusculus (Dana, 1852)

~ Écrevisse signal, Écrevisse de Californie

Famille Astacidae

Origine

Côte-Ouest des États-Unis

Introduite en France et en Europe dans les années 1970

Taille maximale

180 mm

Longévité

10 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Ruisseaux, rivières, plans d'eau, canaux



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

- Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

- Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

- Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Concurrence très forte et comportement agressif avec les écrevisses autochtones
- Creuse de nombreuses galeries
- Risque de confusion avec *Astacus astacus*



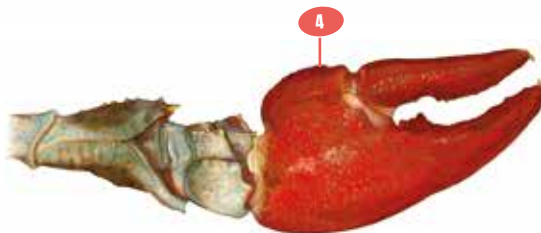
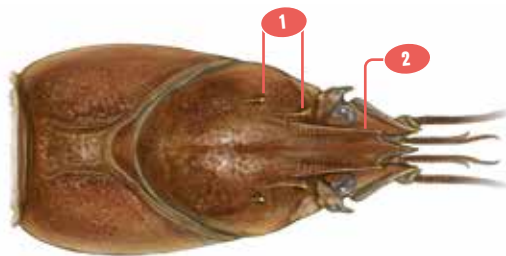
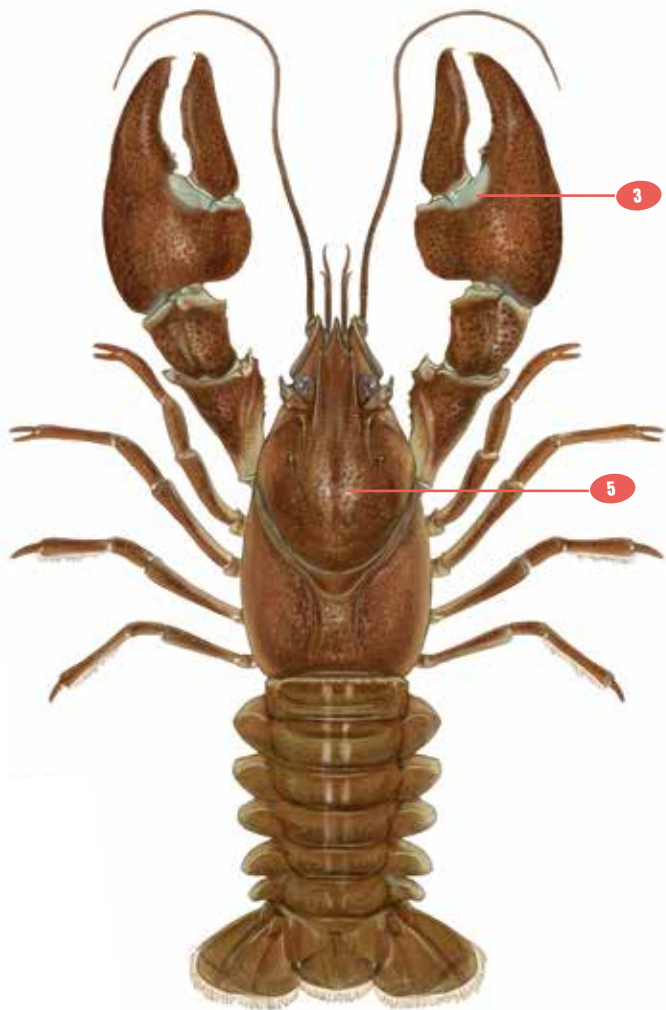
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 1 à 2 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 150 à 400



Critères d'identification

- 1 deux crêtes postorbitales
- 2 rostre aux bords parallèles
- 3 tache blanche ou bleutée à la commissure des pinces
- 4 pinces lisses et rouges en face ventrale
- 5 céphalothorax lisse



Écrevisse calicot

Faxonius immunis (Hagen, 1870)

Famille Cambaridae

Origine

Amérique du Nord (fleuve Mississippi)
Première identification en France en 2010 (Bas-Rhin, 67)

Taille maximale

100 mm

Longévité

4 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Rivières, canaux, plans d'eau, marais



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Supporte une grande amplitude thermique et une eau de qualité médiocre
- Risque de confusion avec *Procambarus virginalis*



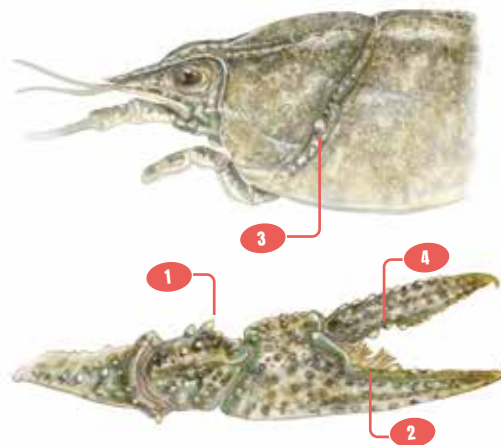
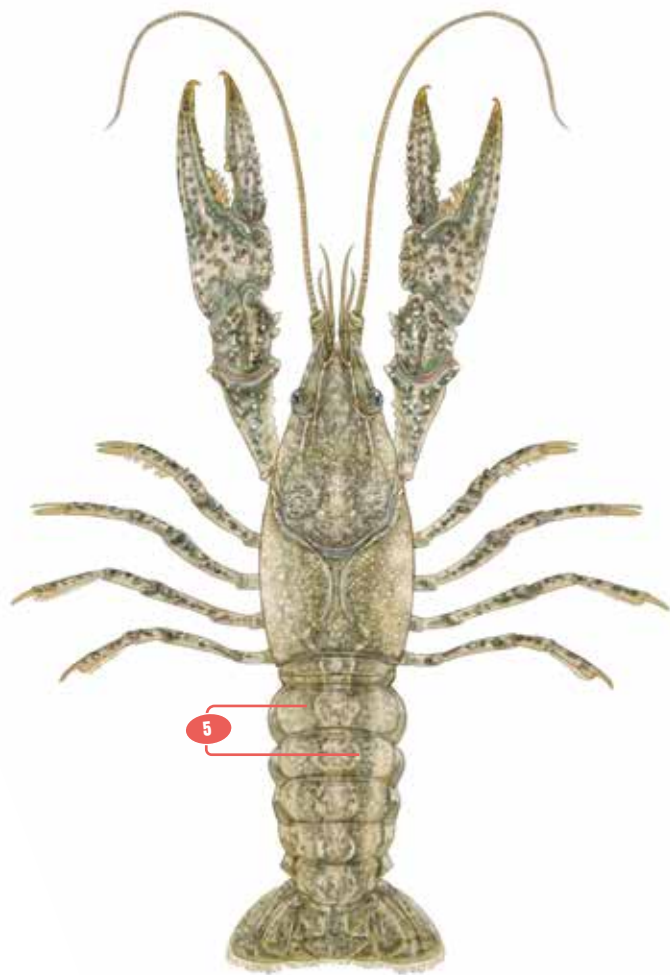
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 6 mois
- Fréquence : plusieurs par an
- Nombre d'œufs : 500



Critères d'identification

- 1 un à trois ergots internes sur le carpopodite
- 2 touffes de poils sous la commissure des pinces et sous les pattes
- 3 épines sur chaque flanc en arrière du sillon cervical
- 4 encoche distincte sur le doigt mobile des pinces
- 5 deux bandes sombres abdominales formant des cercles au centre des segments



Écrevisse juvénile

Faxonius juvenilis (Hagen, 1870)

Famille Cambaridae

Amérique du Nord, région des Grands Lacs
Première identification en France en 2008 (Doubs, 25)

Origine

Taille maximale

85 mm

Longévité

4 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Rivières, plans d'eau, canaux, marais



STATUT ET RÉGLEMENTATION

- Espèce «**susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques**» (article R.432-5 du code de l'environnement)
- **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)
- Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



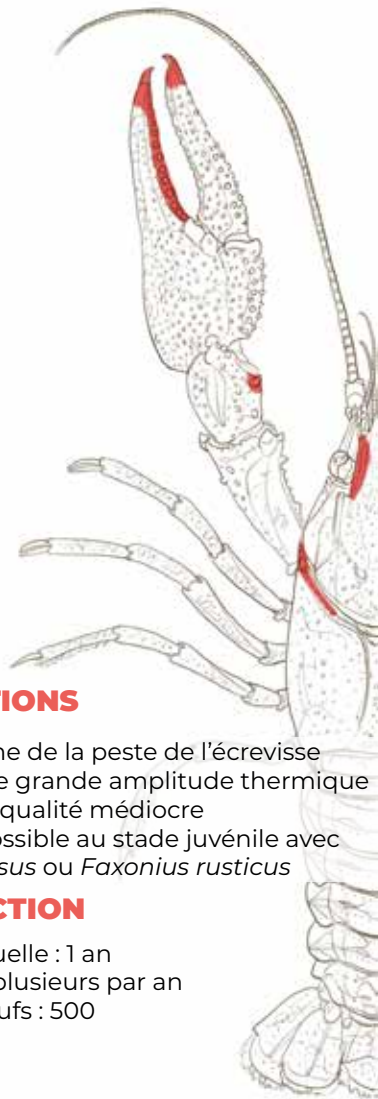
OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Supporte une grande amplitude thermique et une eau de qualité médiocre
- Confusion possible au stade juvénile avec *Faxonius limosus* ou *Faxonius rusticus*



REPRODUCTION

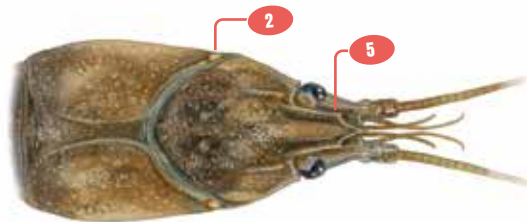
- Maturité sexuelle : 1 an
- Fréquence : plusieurs par an
- Nombre d'œufs : 500





Critères d'identification

- 1 un ergot interne sur le carpopodite
- 2 une épine en arrière du sillon cervical
- 3 petits tubercules clairs sur la marge intérieure des doigts des pinces
- 4 extrémités des doigts des pinces cerclées de noir et orange et aux pointes incurvées
- 5 rostre à bords légèrement convergents



Écrevisse américaine

Faxonius limosus (Rafinesque, 1817)

~ Écrevisse aux joues épineuses

Famille Cambaridae

Origine Côte-Est des États-Unis
Introduite en France dans les années 1910

Taille maximale 120 mm

Longévité 4 ans

Croissance Rapide

Habitat Plans d'eau, marais, canaux, rivières, ruisseaux



STATUT ET RÉGLEMENTATION

- **Espèce exotique envahissante** avec la plus large distribution
- Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)
- Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)
- Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Comportement peu agressif
- Supporte une grande amplitude thermique et une eau de qualité médiocre

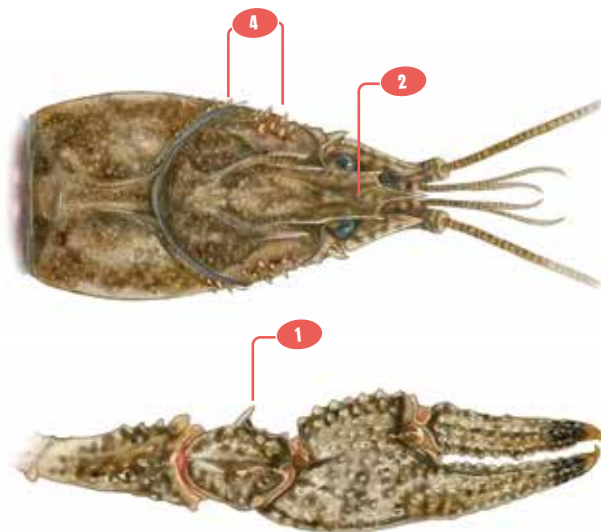


REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 1 à 2 ans
- Fréquence : plusieurs par an
- Nombre d'œufs : 100 à 200

Critères d'identification

- 1 un ergot interne sur le carpopodite
- 2 rostre en forme de gouttière et aux bords parallèles
- 3 taches rougeâtres sur les segments de l'abdomen
- 4 épines regroupées sur la joue et présentes après le sillon cervical



Écrevisse à taches rouges

Faxonius rusticus (Girard, 1852)

Famille

Cambaridae

Nord-Est des États-Unis
Première identification en France en 2019
(Aveyron, 12)

Origine

Taille maximale

100 mm

Longévité

4 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Plans d'eau, canaux, rivières, ruisseaux



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Forte agressivité
- Confusion possible avec *Faxonius limosus*



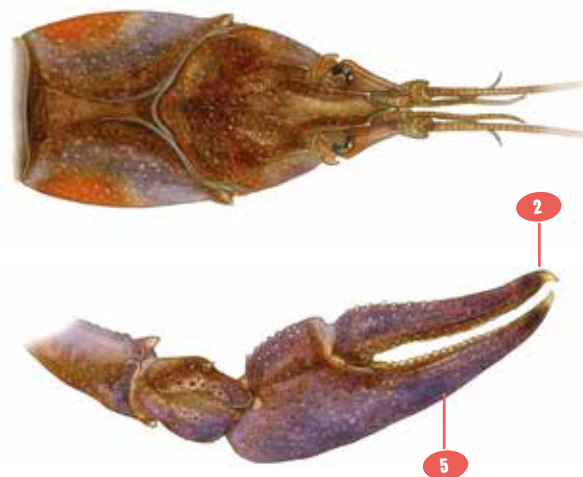
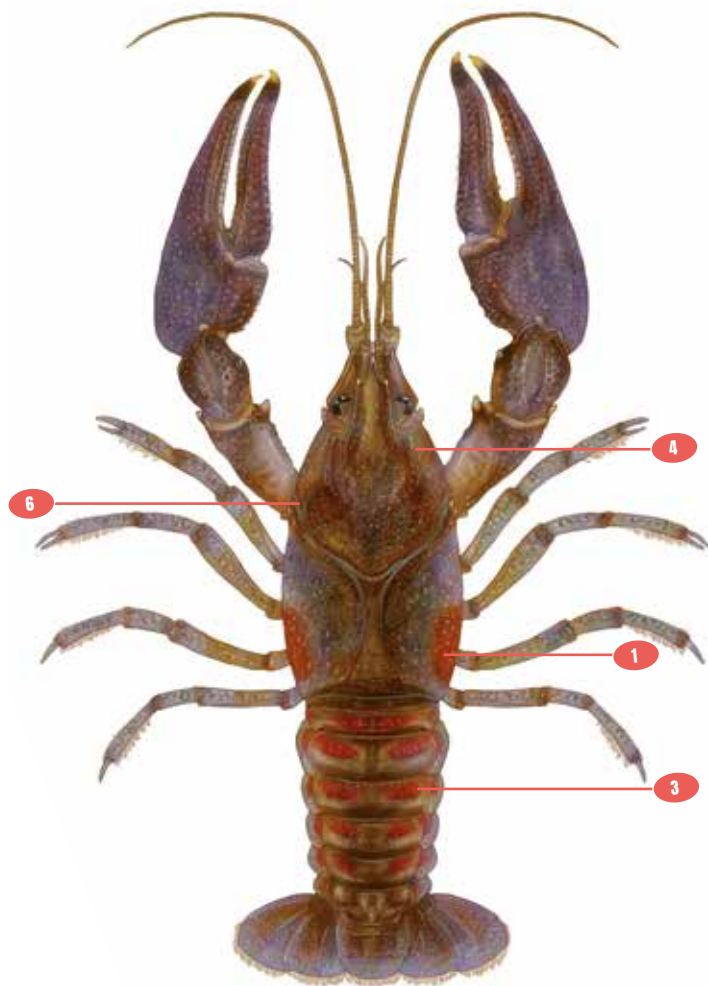
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 1 an
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : Plus de 575



Critères d'identification

- 1 deux taches couleur rouille sur l'abdomen
- 2 pointes des doigts orange avec une bande noire
- 3 marbrures rougeâtres sur les segments de l'abdomen
- 4 une crête postorbitale peu marquée
- 5 pinces lisses
- 6 absence d'épines avant le sillon cervical



Écrevisse à pinces bleues

Faxonius virilis (Hagen, 1870)

Famille Cambaridae

Nord des États-Unis

Origine

Première identification en France en 2021 dans un plan d'eau (Yonne, 89)

Taille maximale

130 mm

Longévité

2 à 2,5 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Rivières, plans d'eau, canaux, marais, ruisseaux à fond sableux / graviers



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Creuse des galeries lorsque le substrat le permet



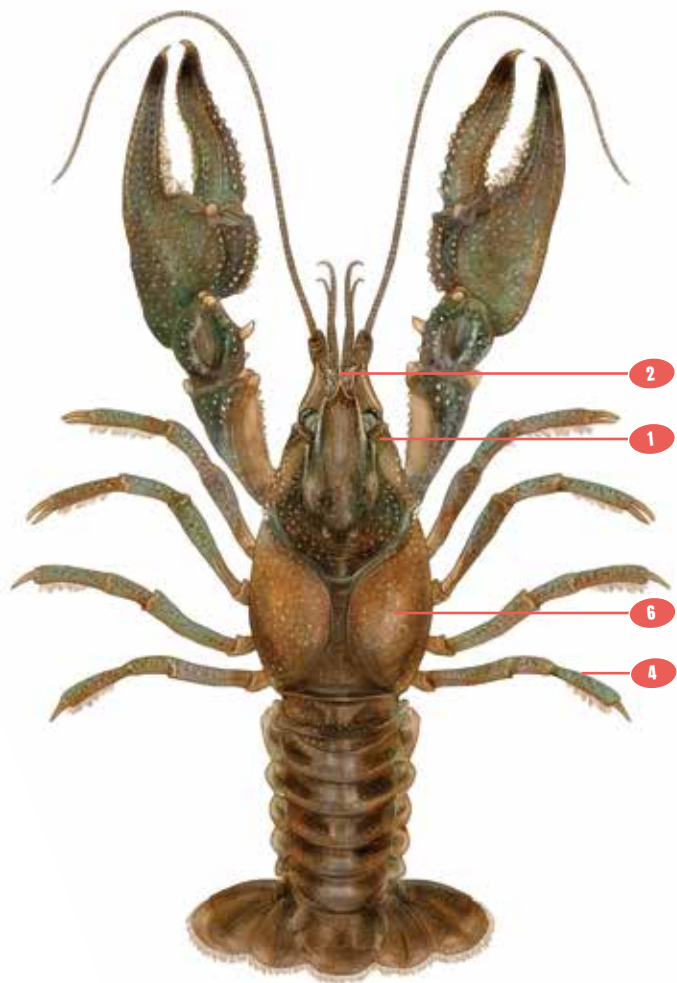
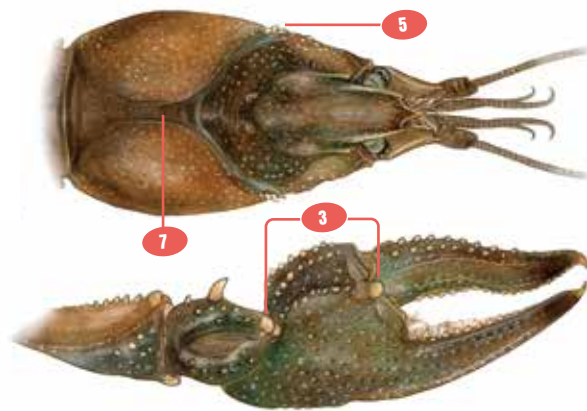
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 2 ans
- Fréquence : 1 par an
- Nombre d'œufs : 500 à 1000



Critères d'identification

- 1 une seule paire de crêtes post-orbitales
- 2 rostre à bords parallèles, très pointu, dépourvu de crête médiane
- 3 pinces larges et aplaties, tubercules jaune-orange aux articulations
- 4 pattes légèrement bleutées
- 5 rangée d'épines en arrière du sillon cervical, dont une proéminente
- 6 carapace assez lisse
- 7 sillons branchio-cardiaques ne se rejoignant pas en un point



Écrevisse de Louisiane

Procambarus clarkii (Girard, 1852)

~ Écrevisse rouge de marais, Écrevisse rouge de Louisiane

Famille Cambaridae

Origine Sud-Est des États-Unis
Introduite en France et en Europe dans les années 1970

Taille maximale 150 mm

Longévité 2 à 3 ans

Croissance Rapide

Habitat Marais, lacs, étangs, canaux, rivières



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Creuse de nombreuses galeries
- Peut parcourir plusieurs km hors d'eau
- Tolère des températures élevées et l'assèchement



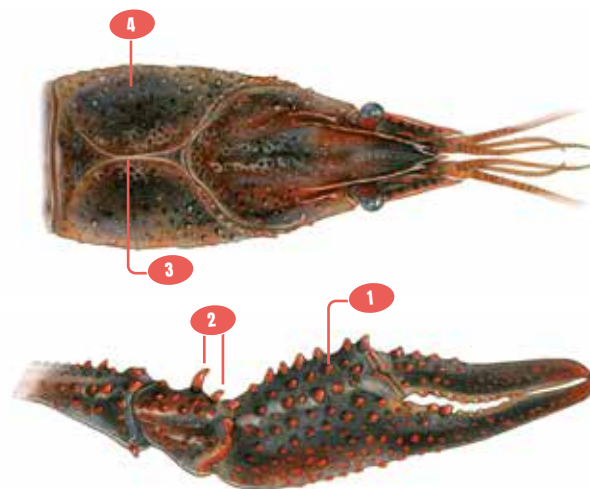
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 3 mois
- Fréquence : 2 par an
- Nombre d'œufs : 500 à 600



Critères d'identification

- 1 tubercules rouges sur les pinces
- 2 un ou deux ergots internes sur le carpopodite
- 3 sillons branchio-cardiaques se rejoignant en un point
- 4 aspérités sur le céphalothorax



Écrevisse marbrée

Procambarus virginalis (Lyko, 2017)

Famille Cambaridae

États-Unis
Première identification en France en 2019
(Moselle, 57)

Origine

Taille maximale

130 mm

Longévité

2 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Plans d'eau, étangs, marais, canaux, rivières



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Se reproduit par parthénogénèse
- Impossible à différencier morphologiquement de *Procambarus fallax*



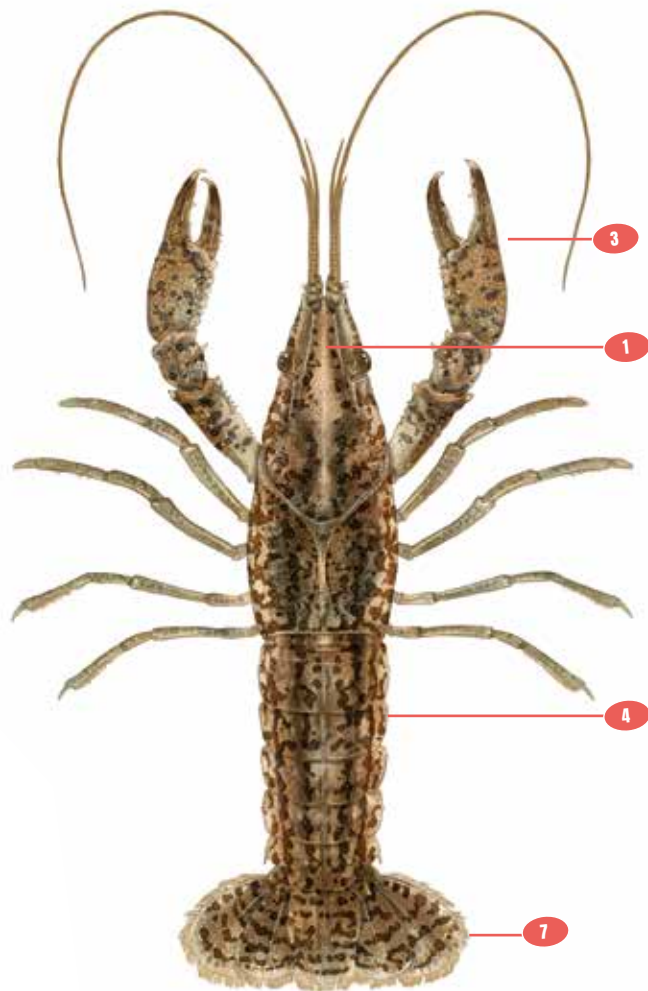
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : dès la 1^{ère} année
- Fréquence : plusieurs par an
- Nombre d'œufs : 50 à 300



Critères d'identification

- 1 rostre à bords lisses et convergents
- 2 une crête postorbitale
- 3 pinces courtes et étroites
- 4 marbrures brunes
- 5 ergot sur le carpopodite
- 6 tubercules à l'intérieur des pinces
- 7 présence de soies sur les écailles de l'uropode



Écrevisse de la rivière Blanche

Procambarus zonangulus (Hobbs et Hobbs, 1990)

~ Écrevisse blanche de rivière

Famille

Cambaridae

Nord des États-Unis

Origine

Premières identifications en France dans le Doubs en 2024 et en Moselle en 2025

Taille maximale

130 mm

Longévité

11 à 15 ans

Croissance

lente

Habitat

Ubiquiste, cours d'eau permanents à faible débit, plans d'eau lenticques permanents



STATUT ET RÉGLEMENTATION

- Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)
- **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.43210 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)
- Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse
- Construit des terriers près du bord de l'eau qui mesurent généralement moins de 0.5m de long
- Risque de confusion avec *Procambarus clarkii* et *Procambarus acutus*



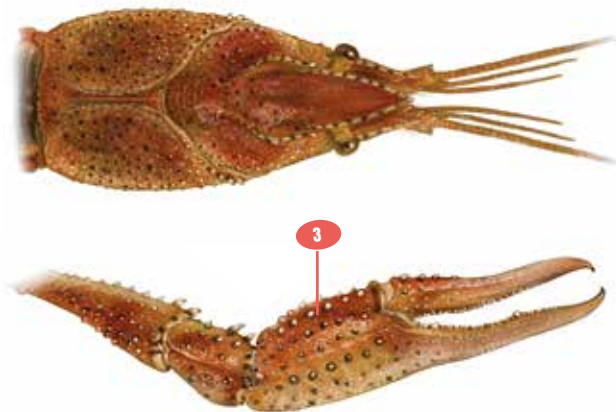
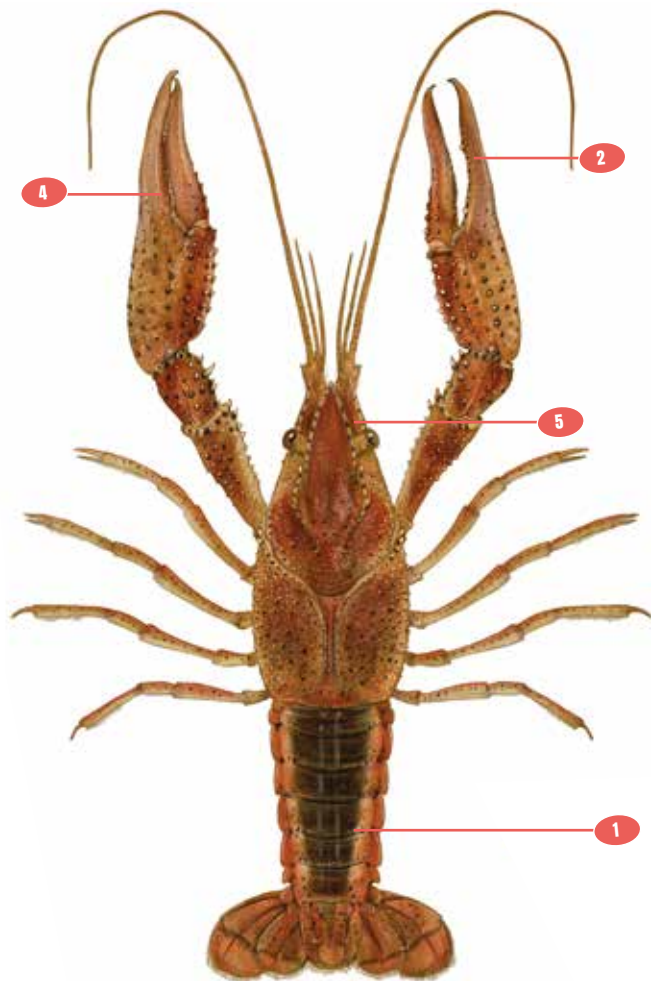
REPRODUCTION

- Maturité sexuelle : 3 à 9 mois
- Fréquence : 2 par an
- Nombre d'œufs : 200 à 800



Critères d'identification

- 1 abdomen rouge foncé avec un motif noir.
Les individus plus petits peuvent être bruns avec des taches mouchetées.
- 2 pinces longues et étroites
- 3 nombreux tubercules blancs
- 4 pas d'encoche entre les doigts lorsque la pince est fermée
- 5 rostre à bords nettement convergeants



Écrevisse de Murray

Cherax destructor (Clark, 1936)

~ Yabby

Famille

Parastacidae

Australie

Première identification en France en 2019
(Finistère, 29)

Origine

Taille maximale

300 mm

Longévité

8 à 10 ans

Croissance

Rapide

Habitat

Rivières, plans d'eau, canaux, marais



STATUT ET RÉGLEMENTATION

• Espèce exotique envahissante

• Introduction, commercialisation, transport, utilisation et détention de spécimens vivants interdit (arrêté du 14 février 2018)

• Espèce « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** » (article R.432-5 du code de l'environnement)

• **Espèce non représentée** dans les eaux douces françaises (article L.432-10 du code de l'environnement et arrêté du 17 décembre 1985)

• Introduction interdite dans le milieu naturel (article R.432-5 du code de l'environnement)



OBSERVATIONS

• Sensible à la peste de l'écrevisse



REPRODUCTION

• Maturité sexuelle : 1 an

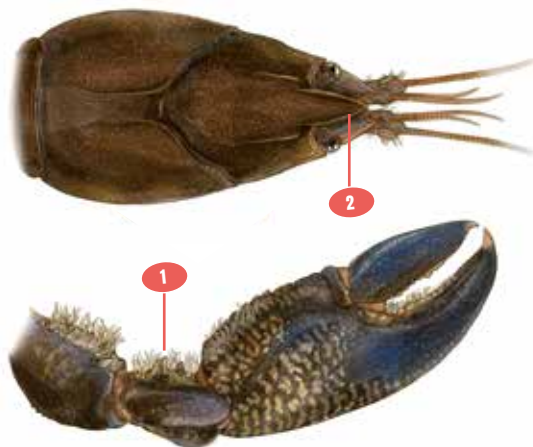
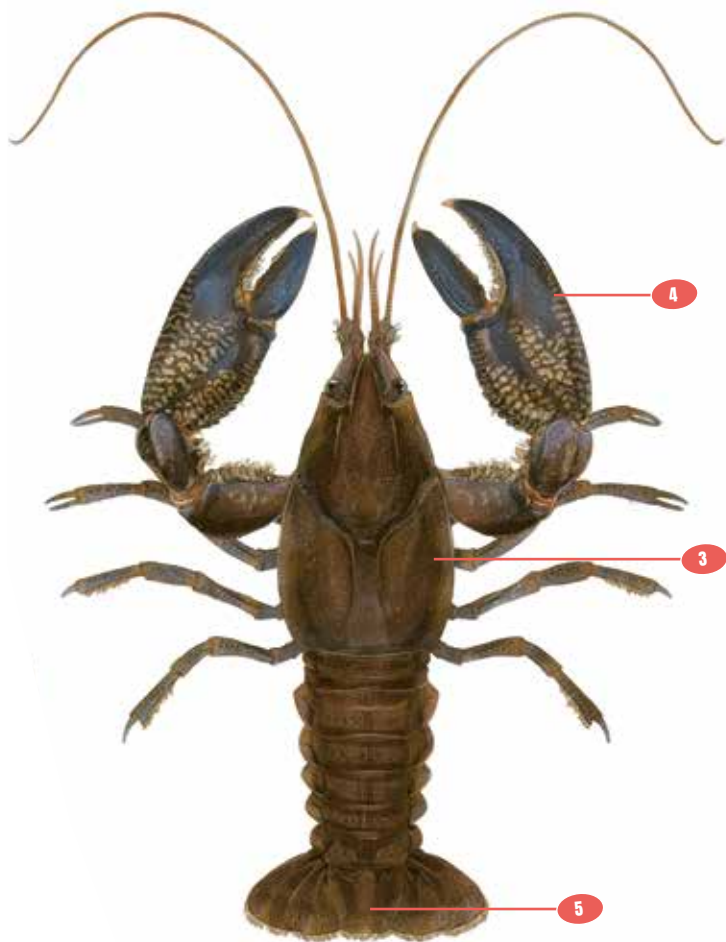
• Fréquence : jusqu'à 5 par an

• Nombre d'œufs : 300 à 1000



Critères d'identification

- 1** court éperon sur le bord inférieur du carpopodite et présence de soies
- 2** rostre court, sans épine, à base large et triangulaire
- 3** carapace lisse
- 4** pinces lisses, allongées et grandes mais doigts courts
- 5** absence d'épines médianes sur le telson



Pour plus de renseignements

Si vous souhaitez communiquer vos observations ou vous renseigner sur la réglementation de la pêche des écrevisses, n'hésitez pas à contacter la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de votre département

Mentions légales :

Directeur de publication : Michel BALAY (UBRM)

Responsable de projet : Eric TAVOSO (UBRM)

Illustrations : Yann LE BRIS

Infographie : Marion VINCENT (UBRM)

Conseiller scientifique : Marc COLLAS (OFB)

Merci à Amélie HUMBERT et Nicolas MEYNARD (FDAAPPMA 54), Simon BRAND (FDAAPPMA 55) et Sarah LAQUAZ (FDAAPPMA 57) pour leur accompagnement, leurs propositions et corrections, à Martial Durbec (FDAAPPMA 12) pour ses informations relatives à F. rusticus et à Olivier BLATTER (FDAAPPMA 89) pour les photographies de F. virilis

En partenariat avec

